



DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 95.00.353.003.1 DU 29 DECEMBRE 1995

**Compteur de volume de gaz
à pistons rotatifs
INSTROMET modèle IRM
de désignation G16, G25, G40, G65,
G100, G160 et G250**

LA PRESENTE DECISION EST ETABLIE EN APPLICATION DU DECRET DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 72-866 DU 6 SEPTEMBRE 1972 MODIFIE REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : COMPTEURS DE VOLUME DE GAZ.

FABRICANT

INSTROMET B.V., Munstermanstraat 6, Silvolde (Pays-Bas).

DEMANDEUR

ROBSA INSTROMET, CE 2714, 91027 Evry Cedex.

OBJET

La présente décision complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° NL 91/E140 du 4

juillet 1991 modifié par les certificats n° E 140/1 à E 140/10 relatif au compteur de volume de gaz à pistons rotatifs INSTROMET modèle IRM de désignation G16, G25, G40, G65, G100, G160 et G250, délivré par le Nederlands Meetinstituut (NMI) aux Pays-Bas.

CARACTERISTIQUES

Le compteur de volume de gaz à pistons rotatifs INSTROMET modèle IRM faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par le certificat précité par sa dynamique de mesure qui est portée à 50.

Les caractéristiques métrologiques des compteurs faisant l'objet de la présente décision figurent dans le tableau ci-après.

| Désignation | Débit minimal (m ³ /h) | Débit maximal (m ³ /h) | Volume cyclique (dm ³ /h) | Pression maximale (bar) |
|-------------|-----------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| G16 | 0,5 | 25 | 0,233 0,373 | 16 |
| G25 | 0,8 | 40 | 0,373 0,599 | 16 |
| G40 | 1,3 | 65 | 0,599 0,932 | 16 |
| G65 | 2 | 100 | 0,932 1,184 | 16 |
| G100 | 3,2 | 160 | 1,184 2,482 | 16 |
| G160 | 5 | 250 | 2,482 3,939 | 16 |
| G250 | 8 | 400 | 3,939 | 16 |





INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les numéro et date d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision sont ceux figurant dans le titre de la présente décision.

DEPOT DE MODELE

Un dossier permettant d'identifier le modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le fabricant sous la référence DA 13-1311.

VALIDITE

La présente décision est valable jusqu'au 1er juillet 2001.

ANNEXES

Schémas scellements n° 6255-1.

Photo n° 6255-2.

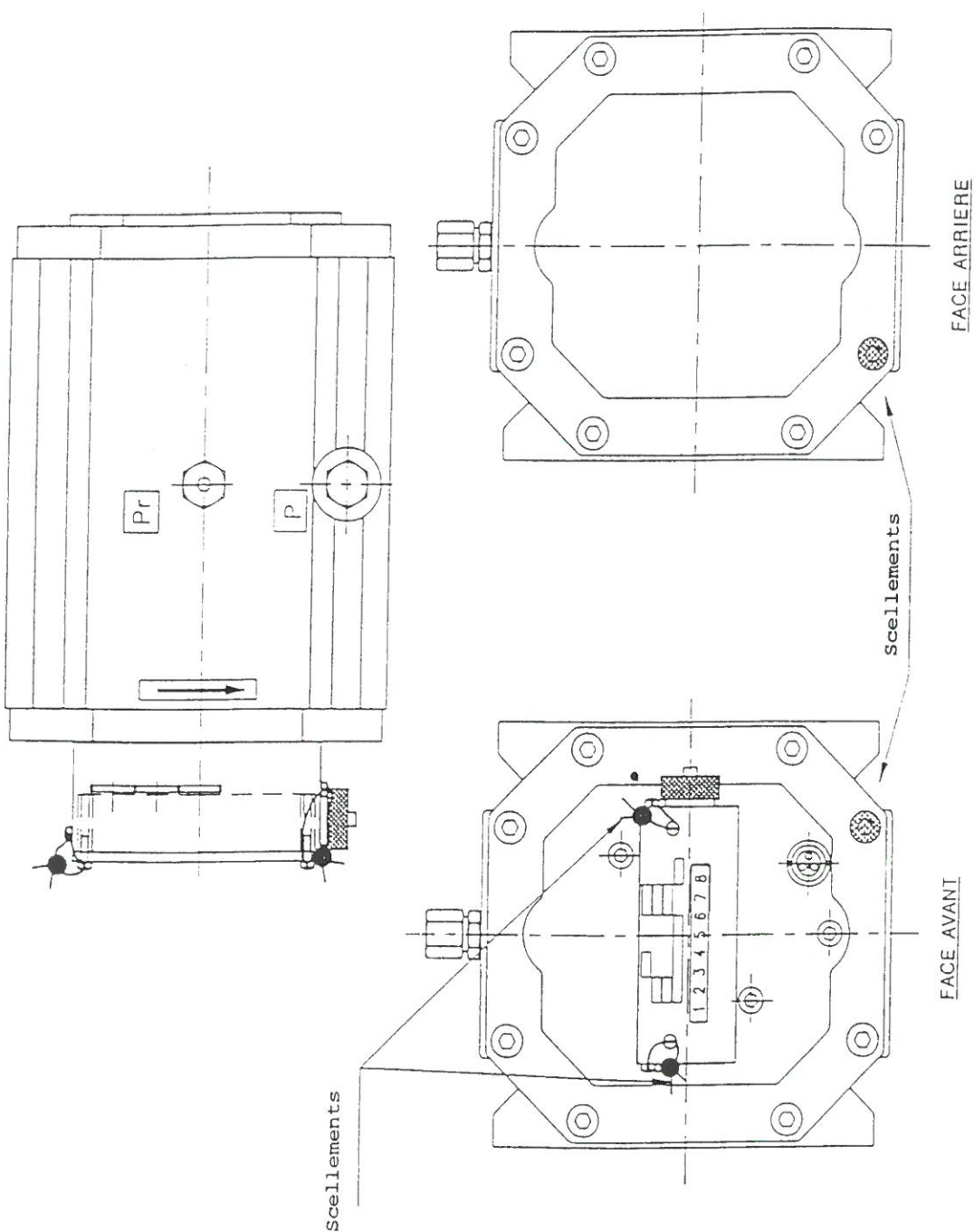
POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6255-1
COMPTEUR INSTROMET, IRM

Scellements





■ N° 6255-2
COMPTEUR INSTROMET, IRM

